

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
26 02 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :
22 02 2024

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M FASSETNET Jérôme, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

Nombre de
délégués :
En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12
Excusés : 1

EXCUSES : Mme CALINON Séverine (donne pouvoir à M DAVID Franck), M THIEBAUT Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 10 24 – LARINE BICHE CLAIRVANS

Dans le cadre du contrat de bassin « Haut Doubs – Loue », signé entre les différents partenaires et acteurs le 24 mars 2023, le Syndicat Mixte Doubs Loue est maître d'ouvrage d'une action qui vise à dimensionner et mettre en œuvre des travaux pour l'amélioration du fonctionnement de la ressource en eau et des cours d'eau la Larine, la Biche et le Clairvans (affluents de la Loue). Cette opération bénéficie d'un soutien financier de l'Agence de l'eau de 70%

Ce travail s'inscrit dans la poursuite du diagnostic et du schéma de restauration élaborés en 2018, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Val d'Amour.

Dans un objectif de poursuivre le travail engagé et rentrer dans une première phase opérationnelle (étude de dimensionnement / réalisation de travaux) en adéquation avec son programme pluriannuel d'intervention, le SMDL a réalisé en 2023 sur les secteurs identifiés en 2018 :

- Une analyse foncière (propriétaires fonciers, exploitations présentes)
- Une analyse de l'occupation du sol plus précise.

Ce travail a permis d'identifier plusieurs secteurs sur lesquels une « certaine » facilité foncière pourrait permettre de mettre en œuvre des travaux de restauration sur un linéaire de cours d'eau pertinent pour augmenter la capacité de résilience du milieu.

Suite à la validation des différents secteurs d'études (5 secteurs représentant un linéaire d'environ 12,5 km) par les maires, propriétaires et exploitants, il convient de poursuivre cette opération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** la poursuite de cette opération
- **AUTORISE** le lancement des appels d'offres de maîtrise d'œuvre pour dimensionner les travaux de restauration
- **AUTORISE** la signature des marchés correspondants et autres études complémentaires qui s'avèreraient nécessaires
- **AUTORISE** la sollicitation des aides publiques, notamment auprès de l'Agence de l'Eau ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de cette opération

Pour extrait conforme,
A Dole, le 26 février 2024,
Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

M Etienne CORDIER

